

TRANSPORT SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027
Informations et inscriptions



TERRES DE
MONTAIGU

LES DATES À RETENIR

11 MAI 2026

Ouverture des inscriptions et réinscriptions

Uniquement depuis la rubrique « Démarches en ligne » du site internet de votre commune :

- jusqu'au 21 juin 2026 pour les élèves de maternelles, élémentaires et les collégiens,
- jusqu'au 12 juillet 2026 pour les lycéens.

21 JUIN 2026

Date limite de demande de création de point d'arrêt.

Formulaire à télécharger dans la rubrique « Démarches en ligne » du site internet de votre commune.

FIN AOÛT 2026

Réception de la carte de transport scolaire pour toute nouvelle inscription et transmission des horaires de car par mail pour chaque élève.

À LA RENTRÉE

Remise d'un gilet haute visibilité par l'établissement scolaire, à chaque nouvel élève.

Strictement obligatoire, il doit être porté du domicile à l'établissement matin et soir.

Pour tout changement en cours d'année (déménagement, changement d'établissement...) un formulaire est disponible dans la rubrique « Démarches en ligne » du site internet de votre commune.

LA CARTE DE TRANSPORT



Je valide ma carte à chaque montée dans le car.



Je la présente en cas de contrôle.



Je la conserve durant toute ma scolarité.



Je la protège toujours dans son étui.



En cas de perte, vol ou détérioration, un duplicata facturé 15 € peut être demandé en ligne via la rubrique « Démarches en ligne » du site de votre commune.

En cas de carte défectueuse, un duplicata gratuit peut être demandé auprès du service Mobilité de Terres de Montaigu, sous réserve de vérification.

LES SERVICES PROPOSÉS

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Sur les circuits primaires : afin de garantir la sécurité des élèves et de favoriser leur autonomie progressive, un accompagnateur sera présent tout au long du trajet pour les élèves de maternelle et élémentaire.

Sur les circuits secondaires : des médiateurs interviennent quotidiennement en gare routière ou aux abords des collèges et lycées. Leur rôle consiste à rappeler les règles de sécurité et à prévenir les incivilités ou les conflits entre élèves. Ils peuvent aussi, selon les besoins, se rendre directement sur les circuits pour accompagner les jeunes et résoudre les situations.

SERVICE « EXTRA ! »


Le transport scolaire qui suit le rythme des activités extrascolaires

Si votre enfant pratique une activité ou une option après les cours, il peut utiliser le service « Extra ! » pour s'y rendre ou rentrer à son domicile plus tardivement. Il s'adresse aux collégiens et lycéens déjà inscrits au service de transport scolaire et leur garantit une place réservée sur un autre circuit que celui qu'ils empruntent habituellement (autre destination ou horaire différent).

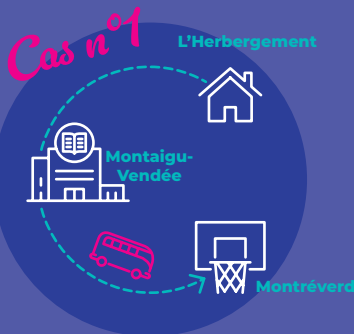
EXEMPLE



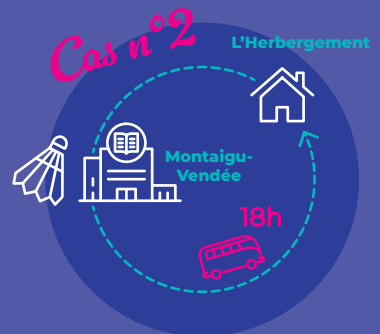
Chloé habite à L'Herbergement et elle étudie au collège Michel Ragon à Montaigu-Vendée.



Le lundi et vendredi soir, elle rentre à son domicile directement après la fin des cours à 16h.



Le mardi soir, elle est déposée à Montréverd pour son entraînement de basket, avec le car à destination de Montréverd.



Le jeudi soir, elle rentre à 18h avec le car du lycée, après son option badminton.

LES TARIFS

LES TARIFS 2026/2027	TARIF PAR AN ET PAR ÉLÈVE
Bénéficiaire* maternelle / élémentaire Comprend la présence d'un accompagnateur à bord du car	201 €
Bénéficiaire* collège / lycée Comprend l'intervention d'un médiateur itinérant sur les gares routières ou à bord des cars	191 €
Autre bénéficiaire **	302 €
Duplicata du titre de transport	15 €
Majoration pour inscription hors délais	30 €
À partir du 3^e élève de la même fratrie transporté par Terres de Montaigu	Gratuit
Service « Extra ! » Le transport scolaire qui suit le rythme des activités extrascolaires <i>Forfait optionnel valable à partir d'un trajet ou plus dans la semaine</i>	30 €



Chaque demande sera étudiée selon les places disponibles.

Demandes d'inscription possibles depuis la rubrique « Démarches en ligne » du site internet de votre commune.

* Est bénéficiaire un élève domicilié et scolarisé à Terres de Montaigu et inscrit dans son établissement de référence (cf. règlement du transport scolaire).

** Est autre bénéficiaire un élève non domicilié à Terres de Montaigu mais scolarisé à un autre établissement que l'établissement de référence sans justificatif (option, garde alternée...).

FACTURATION

- Paiement comptant et en ligne (septembre 2026).
- Paiement échelonné en 3 fois et en ligne (septembre 2026, janvier 2027 et mars 2027).

Pour effectuer votre paiement en ligne, il vous suffira de vous connecter à votre compte famille accessible depuis Mes démarches en ligne sur le site internet de votre commune.

POUR TOUTE QUESTION

CONTACTEZ-NOUS

Communes	Primaires	Secondaires
La Boissière-de-Montaigu	Terres de Montaigu	Terres de Montaigu
La Bruffière	Familles Rurales Bords de Sèvre	Familles Rurales Bords de Sèvre
Cugand-la-Bernardière	Terres de Montaigu	Terres de Montaigu
L'Herbergement	AIFR	AIFR
Montaigu-Vendée	Terres de Montaigu	Terres de Montaigu
Montréverd	AIFR	AIFR
Rocheservière	AIFR	AIFR
Saint-Philbert-de-Bouaine	AIFR	AIFR
Treize-Septiers	Terres de Montaigu	Familles Rurales Bords de Sèvre

• **Service Mobilité Terres de Montaigu**

02 55 36 02 07 - mobilite@terresdemontaigu.fr

• **AIFR**

02 51 31 15 75 - transportscolaire@aifr.fr

• **Familles Rurales Bords de Sèvre**

02 51 63 93 56 -

groupelementsboardsesevre@famillesrurales85.org



LES RÈGLES D'OR *à bord*



1

**Je porte
mon gilet
de sécurité**



2

**Je valide
ma carte
lors de la
montée**



3

**Je
mets ma
ceinture**

Pour un trajet
qui roule, merci
de rester poli et
respectueux.



COORDONNÉES

**SERVICE MOBILITÉ
TERRES DE MONTAIGU**

02 55 36 02 07

mobilite@terresdemontaignu.fr



**TERRES DE
MONTAIGU**